

Jeudi 4 juillet 2024

Assemblée générale extraordinaire 2024

Le 4 juillet 2024, à La Rochelle, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association DircabESR, ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'association entrant en séance.

Alexane Riou, Vice-présidente, préside la séance.

Xavier Delorme, Secrétaire général, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. A l'ouverture de la séance 35 membres sont présents ou représentés (21 présents ; 14 procurations).

Le président de séance met à la disposition des membres de l'AG :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour.

Puis il rappelle que l'AG est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Modification des statuts portant modification du siège social
4. Renouvellement du bureau
5. Questions diverses

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Résolutions

- Adoption du rapport moral (Annexe 1)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Adoption du bilan comptable (Annexe 2)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Adoption de la modification des statuts portant modification du siège social

Les membres sont invités à se prononcer sur une modification unique des statuts s'agissant du siège social de l'association.

Adresse actuelle du siège social : Maison des Universités - 103 bd Saint-Michel, 75005 PARIS

Nouvelle adresse du siège social : 23 rue Louis Legrand, 75002 Paris

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Adoption de la résolution portant sur l'élection du nouveau Bureau de l'association
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Président : Bruno Péran

Vice-présidente en charge de la communication et des partenariats : Eugénie Binet-Tissen

Vice-présidente en charge du développement professionnel : Béatrice Mérand

Secrétaire général : Cyril Gomet

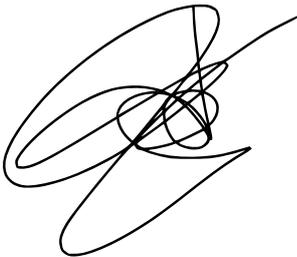
Secrétaire général adjoint, en charge des formations : Kenza Occansey

Trésorière : Marion Dupuy

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'AG étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance de l'AG est levée à 16h20.

La Présidente de séance
Alexane RIOU



Le secrétaire de séance
Xavier DELORME



ANNEXE 1 – rapport moral

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 juillet 2024, La Rochelle

RAPPORT MORAL

6 juillet 2023 – 3 juillet 2024

REMARQUE LIMINAIRE :

Compte tenu du départ de plusieurs membres du bureau (trois sur quatre) de leur fonction de directeur.trice de cabinet il a été décidé de procéder à l'élection d'un nouveau bureau de l'association.

Avec la publication du référentiel métier en 2021 par les Ministères de tutelle, la CPU et la CDEFI, l'association DircabESR avait franchi une étape importante sur laquelle il était important de capitaliser. Le précédent bureau a donc engagé sur une phase de d'affirmation, d'ouverture et de développement de l'association. Le mandat précédent a permis d'asseoir indéniablement DircabESR comme un acteur ressource et reconnu tant par ses membres que par l'écosystème de l'ESR.

Comme le montre le rapport financier le nombre d'adhérent est en hausse depuis plusieurs années et se stabilise pour atteindre un plafond du fait des récentes fusion et du vivier très réduit d'adhérents potentiels.

Le présent rapport s'attache à développer les activités menées lors du mandat qui s'est écoulé du 6 juillet 2023 au 3 juillet 2024.

1. Activité du bureau

Les membres élus du bureau, par leur réunion bimensuelle, ont poursuivi les activités engagées lors du mandat précédent. A savoir l'organisation des activités du réseau (cf. 2) et de formation (cf. 3).

Les liens avec la GMF, partenaire historique, ont été maintenus notamment à travers une rencontre à Paris ayant permis de reposer les bases et de réaffirmer l'accord entre l'association et la GMF.

Le partenariat avec l'IHESST a été poursuivi afin qu'une des membres puisse bénéficier du cycle national de formation.

Des échanges ont eu lieu avec Social Commun pour la mise en place d'un partenariat qui reste à finaliser. L'objectif est de réserver une place pour l'un des membres du réseau dans leur cycle de formation.

Une réflexion sur l'organisation des 10 ans du réseau a été engagée, mais n'a pas pu aboutir au cours de cette année du fait d'événements extérieurs ayant impactés les membres du bureau et la capacité à organiser sereinement cet événement à l'automne 2024. Après une information des membres au cours d'une plénière en mai 2024 il a été décidé de reporter l'événement au premier trimestre de l'année 2025.

2. Activités du réseau

Les activités du réseau ont été poursuivies selon le format qui convient et s'est développé notamment depuis 2020 avec :

- (i) Des visioconférences plénières, c'est-à-dire ouverte à tous les membres du réseau, régulières. Six ont été organisées sur la période. Elles permettent un échange informel et libre sur l'actualité nationale et dans nos établissements. Certaines ont permis d'accueillir des intervenants extérieurs (exemple : Quadra consultants sur l'état du marché de l'emploi public cadre) ou de faire un partage de bonnes pratiques avec la présentation d'un projet d'un établissement membre (exemple : présentation du plan de rentrée de Science Po Paris).
- (ii) La participation de plusieurs membres lors du Think éducation à Paris.
- (iii) La mise en place des boucles régionales et nationales de discussion via WhatsApp afin de fluidifier les échanges à des niveaux différents.
- (iv) Les temps de formation (cf. 3)

3. Temps de formation

La formation constitue, avec les réunions plénières régulières, les temps forts de l'activité de l'association dans ce qu'elle offre à ses membres. Au cours de cette année 2023/2024 plusieurs temps ont été proposés. Un avec France Université, deux autres avec l'IH2EF. Le bureau co-construit avec ces partenaires des temps de formation en définissant les attentes et les besoins et en proposant des intervenants pour animer les thématiques proposées.

- (i) Formation co-construite avec l'IH2EF - prise de fonction : du 9 au 13 octobre 2023. Formation annuelle et récurrente. Elle est proposée chaque année et est à destination des nouveaux membres. 13 personnes ont participé.
- (ii) Journée Dircab ESR co-construite avec France Universités. Cette journée s'est tenue le 8 décembre 2023 à Paris et avait pour thématique universités et territoires. 30 personnes ont participé.
- (iii) Formation co-construite avec l'IH2EF - thématique stratégies et politiques d'établissement : du 27 au 29 mai 2024. 18 personnes ont participé.

ANNEXE 2 – rapport financier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 juillet 2024, La Rochelle

RAPPORT FINANCIER

6 juillet 2023 – 3 juillet 2024

REMARQUE LIMINAIRE :

Compte tenu de la période où se tient l'Assemblée générale de l'association, il est proposé d'établir le bilan financier annuel de juillet à juillet (\pm année universitaire).

Notons toutefois que cela implique un décalage de temporalité avec la campagne de cotisations (fonctionnement par année civile), qui constitue pourtant le principal poste de recettes de l'association.

Afin de faciliter la lecture de cette double temporalité, le bilan des recettes et des dépenses ci-dessous distingue deux périodes d'exercice (juillet > décembre 2023 ; janvier > juin 2024).

SYNTHÈSE :

À la date du 3 juillet 2024, les comptes de l'association sont créditeurs à hauteur de 41 116,74€.

L'association témoigne donc d'une très bonne santé financière.

Le principal poste de recettes est celui des cotisations, qui connaît une stabilisation cette année.

Le principal poste de dépenses est celui lié à l'organisation des événements (séminaires, etc.) de l'association.

La trésorerie est très substantielle, permettant ainsi à l'association d'assurer son fonctionnement, d'organiser ses activités et d'envisager, si elle le souhaite, de nouvelles dépenses exceptionnelles, notamment dans la perspective de l'anniversaire des 10 ans de sa création (2024).

1. RECETTES

Les recettes de l'association proviennent principalement des cotisations de ses membres. Pour rappel, le montant de la cotisation est de 250€ pour une cotisation au titre d'un établissement et de 50€ pour une cotisation à titre individuel.

L'association peut également percevoir des subventions ou des dons.

PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023

➤ Adhésions :

Adhésions au titre de l'année 2023 :	4 500€ [18 adhésions x 250€]
Adhésion au titre de l'année 2022 (rattrapage) :	250€

➤ Subvention :

GMF :	3000€
-------	-------

⇒ **Total des recettes sur la période :** 7 750€

Pour info, recettes sur l'année civile 2023 : 18 000€ (dont 59 adhésions)

RAPPEL :

** Le total des recettes pour 2022 s'élevait à 14 550€.*

** Le total des recettes pour 2021 s'élevait à 12 600€.*

⇒ **Les recettes de l'association continuent d'augmenter, en raison notamment de l'augmentation du nombre d'adhésions sur l'année 2023** (59 adhésions en 2023 contre 50 adhésions en 2022).

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 3 JUILLET 2024

➤ Adhésions :

↳ Adhésions perçues au titre de l'année 2024 :	12 050€ [48 adhésions x 250€ +1 adhésion x 50€]
↳ Adhésions en attente de paiement :	750€ [4 adhésions x 250€]

⇒ **Adhésions au 3 juillet 2024 :** 12 800€ [54 adhésions]

Au regard du nombre d'adhérent-es au 3 juillet 2024, **il est à prévoir une stabilisation en année pleine** autour d'une soixantaine d'adhérent-es.

➤ Subventions :

A relancer, CASDEN :	2 500€
A relancer, GMF :	3 000€

2. DÉPENSES

Les dépenses de l'association peuvent être répertoriées en fonction de trois natures :

- Les dépenses liées au bon fonctionnement quotidien de l'association (frais bancaires, site internet...)
- Les dépenses liées à l'organisation des journées de l'association
- Les dépenses exceptionnelles

PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023

➤ Dépenses liées au séminaire de juillet 2023 à Bruxelles :

Dîner :	1752,90€
Buffet + pauses café :	2 196,98€
Cadeau remerciement équipe d'organisation :	92€
Prise en charge alumni :	546,06€
Total :	4 587,94€

➤ Dépenses liées à la formation IH2EF (octobre 2023)

Pot convivial :	96€
-----------------	-----

➤ Dépenses liées à la journée France Universités 8 décembre 2023 :

Dîner du 7 décembre :	2 142,62€
-----------------------	-----------

➤ Dépenses liées au fonctionnement de l'association :

Mise à jour du site (Campus com) :	1020€
Déplacement Paris B. PÉRAN (prépa IH2EF) :	228,21€
Frais annuels de suivi administratif banque :	35€
Total :	447,36€

⇒ **Total des dépenses pour la période :** 1 730,57€

Pour info, dépenses sur l'année 2023 : 8 234,27 €

RAPPEL :

** Le total des dépenses pour 2022 s'élevait à 8 439,05€*

** Le total des dépenses pour 2021 s'élevait à 10 276,51€.*

⇒ **Les dépenses de l'association varient selon les événements qu'elle organise et selon les prestations extérieures auxquelles elle recourt.**

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 3 JUILLET 2024

➤ **Dépenses liées au fonctionnement de l'association :**

Frais de tenue des comptes : 13,20€

➤ **Dépenses liées à la formation IH2EF (mai 2024) :**

Pot convivial : 76€

➤ **Dépenses déjà engagées liées au séminaire de juillet à La Rochelle (juillet 2024) :**

Sortie catamaran + traiteur (arrhes) : 783€
Dîner du 4 juillet (arrhes) : 780€
Déjeuner du 5 juillet : 860€
Remboursement membres/alumni : 345,26€
Total : 2 768,36€

➤ **Dépenses prévisionnelles liées au séminaire de juillet à La Rochelle (juillet 2024)**

Sortie catamaran + traiteur (reste à payer) 1 981,20€
Dîner du 4 juillet : 780,00€
Déjeuner du 5 juillet : 860€
Remboursement alumni (prévisionnel) 300€
Total : 3 921,20€

⇒ **Total des dépenses sur la période : 6 778,76€ (prévisionnel)**

NB : l'inscription des formations pour les directeur·rices de cabinet ESR dans le plan de formation de l'IH2EF non seulement constitue un intérêt majeur pour les membres de l'association mais il induit, de surcroît, des économies significatives pour l'association qui n'a plus à sa seule charge le financement de ce type de formations.

3. BILAN ET PERSPECTIVES

À la date du 3 juillet 2024, les comptes de l'association sont créditeurs à hauteur de 41 116,74€.

Les finances permettent d'envisager sereinement la poursuite et le développement des activités de l'association, notamment dans la perspective des 10 ans de l'association.

Après plusieurs années d'augmentation, le nombre d'adhérent·es devrait se stabiliser autour de 60.

Pour la période 2024-25, les partenariats CASDEN et GMF pourront être réactivés de manière à bénéficier des subventions.

Pour 2024 et 2025, il est proposé de maintenir les montants actuels de cotisation à savoir 250€ au titre de l'établissement et 50€ à titre individuel.

**Le trésorier de l'association DircabESR,
Bruno PÉРАН**

Annexe :

Liste des membres de l'association (au 3 juillet 2024)

2020 30 adhérent-es	2021 42 adhérent-es	2022 49 adhérent-es	2023 59 adhérent-es	2024 53 adhérent-es (à date)
1. Campus Condorcet	1. Université de Rennes 1	1. Université de Lille	1. Université Lyon 3 - Jean Moulin	1. Université de Reims
2. Crous de Bourgogne-Franche-Comté	2. Université Rouen Normandie	2. Université de Reims Champagne-Ardenne	2. Université de Corse - Pascal Paoli	2. Université Paris Cité
3. Sorbonne Université	3. ISAE SUPAERO	3. Sorbonne Université	3. Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique	3. Université Toulouse - Jean Jaurès
4. Université de Strasbourg	4. CY Cergy Paris Université	4. Université de Nantes	4. CROUS Bourgogne France Comté	4. INP Toulouse
5. Université Bordeaux Montaigne	5. La Rochelle Université	5. Université Paris Dauphine	5. Université du Mans	5. Université de Tours
6. Université d'Évry	6. Université de Bordeaux Montaigne	6. Université d'Avignon	6. Université Paris-Saclay	6. Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
7. Université d'Angers	8. Insa Lyon	7. Université Bordeaux Montaigne	7. Université de Lille	7. Université Gustave Eiffel
8. Université d'Avignon	9. Campus Condorcet	8. La Rochelle Université	8. Université de Pau et des Pays de l'Adour	8. Université de Lorraine
9. Université de Bordeaux	10. Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis	9. Université Côte d'Azur	9. Université de Poitiers	9. SciencesPo Paris
10. Université de Cergy-Pontoise	11. Université Sorbonne Nouvelle	10. Université Grenoble Alpes	10. Université Paris Cité	10. Université Paris Dauphine
11. Université de La Rochelle	12. Université d'Angers	11. Université Gustave Eiffel	11. Université de Reims Champagne-Ardenne	11. Université de Lille
12. Université de Lille	13. Université de Nantes	12. Université Paris 2 Panthéon-Assas	12. Université Bordeaux Montaigne	12. Observatoire de la Côte d'Azur
13. Université de Limoges	14. EHESS	13. Université de Bourgogne	13. Université de Rennes	13. Université de technologie de Compiègne
14. Université de Nantes	15. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	14. Université Rennes 2	14. ENS Lyon	14. Université Rennes 2
15. Université de Paris	16. Université de Lille	15. Université de La Réunion	15. COMUE Université Paris Est	15. Ecole centrale de Lyon
16. Université de Tours	17. Université Paris-Est Créteil	16. Université d'Angers		16. Université de Pau et des Pays de l'Adour
17. Université Grenoble Alpes	18. Université Paris 2 Panthéon-Assas	17. Université de Rennes 1		



19. Université Haute-Alsace	19. Université de Haute-Alsace	18. Université Jean Monnet - Saint Etienne	16. Université Grenoble Alpes	17. Université Bordeaux
20. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	20. Sorbonne Université	19. Crous de Bourgogne-Franche-Comté	17. La Rochelle Université	Montaigne
21. Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle	21. Université de Pau et des Pays de l'Adour	20. Campus Condorcet	18. Université de Lorraine	18. Université d'Orléans
22. Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	22. Crous de Bourgogne-Franche-Comté	21. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	19. Université Gustave Eiffel	19. Université du Mans
23. Université Paris Dauphine	23. Université Gustave Eiffel	22. COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté	20. Université de La Réunion	20. Université de Rennes
24. Université Paris Nanterre	24. Université d'Évry	23. Université de Tours	21. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	21. Université de Strasbourg
25. Université Paris-Est Créteil	25. Université de La Réunion	24. Université Toulouse 1 Capitole	22. Université de Bourgogne	22. ENSEA
26. Université Paris-Saclay	26. Université Lumière Lyon 2	25. Université Lumière Lyon 2	23. Université de Lyon	23. Ecole centrale de Marseille
27. Université Paul Valéry Montpellier 3	27. Lyon Catholic University	26. Université Toulouse - Jean Jaurès	24. Ecole centrale de Marseille	24. Sorbonne Université
28. Université Reims Champagne-Ardenne	28. Université d'Avignon	27. Université de Pau et des Pays de l'Adour	25. Université de Tours	25. Université de Bordeaux
29. Université Rennes 1	29. Université de Bourgogne	28. Université de Bordeaux	26. Université Toulouse Capitole	26. CNAM
30. Université Rennes 2	30. Université de Paris	29. Université de Haute-Alsace	27. Université Jean Monnet - Saint Etienne	27. La Rochelle Université
	31. Université de Limoges	30. Université Rouen Normandie	28. Université de Nantes	28. ENS Louis Lumière
	32. Université Paris Dauphine	31. Université Paris-Est Créteil	29. Université Toulouse - Jean Jaurès	29. Université de Haute-Alsace
	33. Université Paris-Saclay	32. Université de Paris	30. Université d'Orléans	30. Université Toulouse Capitole
	34. Université Côte d'Azur	33. Université du Littoral Côte-d'Opale	31. Université Paris Dauphine	31. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
	35. Université de Bordeaux	34. Université Paris-Saclay	32. Université Côte d'Azur	32. CY Cergy Paris Université
	36. Université de Reims Champagne-Ardenne	35. Université de Strasbourg	33. Université de Bordeaux	33. Université de Corse - Pascal Paoli
	37. Université de Tours	36. Université d'Évry	34. Université de Strasbourg	34. CROUS Toulouse Occitanie
	38. Université Grenoble Alpes	37. Université de Lyon	35. CROUS de Versailles	35. INALCO
	39. Université Rennes 2	38. CROUS de Versailles	36. Université catholique de Lyon	36. Université Grenoble Alpes
	40. Université de Poitiers	39. Insa Lyon	37. Université Paris-Est Créteil	37. Université de Perpignan
	41. Université Toulouse - Jean Jaurès		38. Université Rennes 2	38. Université de Nantes
	42. Université du Littoral Côte-d'Opale		39. Sorbonne Université	39. Université de Limoges
				40. Université d'Évry
				41. Université catholique de Lyon



		40. CY Cergy Paris Université	40. Insa Lyon	42. Université Paris 2 Panthéon-Assas
		41. Université catholique de Lyon	41. CROUS Toulouse Occitanie	43. Université Jean Monnet - Saint Etienne
		42. Université de Montpellier	42. ENS Louis Lumière	44. Insa Lyon
		43. Université de Lorraine	43. Université Paris 2 Panthéon-Assas	45. Université Paris-Est Créteil
		44. ENS Lyon	44. Université d'Avignon	46. Université Côte d'Azur
		45. Sciences Po Paris	45. Sciences Po Toulouse	47. Université de Bourgogne
		46. Ecole centrale de Marseille	46. Université de technologie de Compiègne	48. COMUE Université Paris Est
		47. CNAM	47. CY Cergy Paris Université	49. Université de La Réunion
		48. ISAE-SUPAERO	48. Université Sorbonne Nouvelle	50. Université Lyon 3 - Jean Moulin
		49. Université de Poitiers	49. ENSEA	51. Université de Lyon
			50. Université Lyon 1	52. INP Grenoble
			51. Université de Haute-Alsace	53. SciencesPo Rennes
			52. CNAM	54. Université Sorbonne Nouvelle
			53. SciencesPo Paris	
			54. Observatoire de la Côte d'Azur	
			55. INALCO	
			56. INP Toulouse	
			57. Université de Perpignan	
			58. Université d'Évry	
			59. Ecole centrale de Lyon	